

AVIS DE COMPÉTITION RÉGIONALE

PATINAGE MONTRÉAL ANNONCE LA TENUE DE LA COMPÉTITION

JEUX DE MONTRÉAL 2012

Le samedi 31 mars 2012

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est membre de Patinage artistique Lac St-Louis, de Patinage Bourassa ou de Patinage Montréal.

Présidente comité organisateur : _____ Sylvie Carrier 450 664-0632 sylviecarrierprou@videotron.ca

Président de la compétition : _____ Éric Lavoie 514 229-2186 elavoie@securenet.net

Représentante technique : _____ Martine Ostiguy

Spécialiste en chef des données: _____ Dolorès Nantel

Spécialiste des données d'ordinateur : _____ Mario Girard

Sanctionnée par

PATINAGE QUÉBEC

N° DE SANCTION : IR-11-080

NOM DU CLUB HÔTE : Patinage Montréal

ADRESSE : 8110, boulevard Saint-Michel, Montréal (Québec) H1Z 3E2

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.0 Endroit

La compétition se tiendra à :
Aréna Étienne-Desmarteau
3420, avenue de Bellechasse
Montréal (Québec)
Téléphone 514 872-6578

2.0 Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de : 80 pieds x 200 pieds (dimension standard)

3.0 Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada et Patinage Québec ; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4.0 Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5.0 Restrictions : Voir le devis technique

6.0 Inscriptions :

Les inscriptions en ligne sur le site web des Jeux de Montréal au www.jeuxdemontreal.ca devront être complétées **AU PLUS TARD le 28 février 2012.**

7.0 Date limite d'âge

Voir le devis technique

8.0 Frais d'inscription

GRATUIT

9.0 Date limite des tests

Pour les Jeux de Montréal, la date limite est le 1^{er} février 2012.

10.0 Musique

Chaque patineur des catégories DÉBUTANT et Olympiques spéciaux qui présente un programme libre devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement.

11.0 Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna à la table de leur arrondissement, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Les patineurs de niveau DÉBUTANT et Olympiques spéciaux qui présentent un programme libre remettront aux responsables leurs deux (2) CD. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée du programme doivent apparaître clairement sur chacun des CD. Le tout sera sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.

12.0 Frais d'admission

Admission libre

13.0 Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix.

14.0 Trophée perpétuel

Une bannière sera remise à l'arrondissement ayant accumulé le plus de points selon les critères du Comité organisateur des Jeux de Montréal.

15.0 Horaire de la compétition

Dès que disponible, l'horaire sera transmis par courriel à chaque arrondissement et publié sur Internet aux adresses suivantes : www.patinageartistiquemontreal.com et sur le site des Jeux de Montréal au www.jeuxdemontreal.ca

16.0 Formation des groupes

Selon les règlements de Patinage Canada

17.0 Photo

Photographes disponibles sur place pour photographier votre enfant. Coût à la discrétion du fournisseur.

18.0 Restaurants

Il y aura un casse-croûte ouvert durant la compétition.

16 – PATINAGE ARTISTIQUE

2012

OFFICIEL

<i>Titre</i>	Responsable de la compétition
<i>Association</i>	Patinage Montréal
<i>Nom</i>	Sylvie Carrier
<i>Courriel</i>	sylviecarrierprou@videotron.ca

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Résidence

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidants montréalais exclusivement.

2. Représentation

2.1. Les participants représentent, lors des finales, l'arrondissement où ils se sont inscrits (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les arrondissements.

Dans le cas d'un litige entre deux arrondissements, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter un arrondissement, les participants doivent avoir participé au(x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de délégation de l'arrondissement.

3. Participation

3.1. Les catégories d'âge sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline. L'âge limite des participants aux Jeux de Montréal est de 12 ans au 31 mars 2012.

4. Exclusion

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1er septembre de l'année qui précède les jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50% de mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

4.3. Dans le cas où des réseaux ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1er septembre et les jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal.

Réseau: voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

4.4. Les trois (3) premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

5. **Pénalité**

5.1. En sports individuels

5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

5.2. En sports collectifs

5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. Par contre, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.

5.2.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Par contre, les points de participation seront accordés s'il y a match.

6. **Déroulement des compétitions**

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

Les règlements de Patinage Canada s'appliquent.

PROGRAMME PATINAGE PLUS

Les patineurs sont en cours de groupe seulement.

Musique : 60 secondes (demi-glace)

Patinage Plus Étape 2 - Messieurs (2005/2007) Port du casque obligatoire

Composition du programme:

1. Godille avant sur deux (2) pieds
2. Séquence de poussées et de glissés consécutifs avant (minimum 8 poussées **fortes**) suivie d'un arrêt chasse-neige avant
3. Demi-virage sur deux (2) pieds sur place
4. Pirouette sur deux (2) pieds
5. Saut sur deux (2) pieds pendant un glissé avant (2 reprises)
6. Patinage arrière

Patinage Plus Étape 2 - Dames (2005/2007) Port du casque obligatoire

Composition du programme:

1. Godille avant sur deux (2) pieds
2. Séquence de poussées et de glissés consécutifs avant (minimum 8 poussées **fortes**) suivie d'un arrêt chasse-neige avant
3. Demi-virage sur deux (2) pieds sur place
4. Pirouette sur deux (2) pieds
5. Saut sur deux (2) pieds pendant un glissé avant (2 reprises)
6. Patinage arrière

Patinage Plus Étape 3 - Messieurs (2004/2007) Port du casque obligatoire

Composition du programme:

1. Slalom avant sur deux (2) pieds
2. Godille arrière sur deux (2) pieds
3. Arrêt chasse-neige avant
4. Virage sur deux (2) pieds avant à arrière et arrière à avant
5. Saut sur deux (2) pieds en déplacement arrière
6. Spirale avant (avion)

Patinage Plus Étape 3 - Dames (2004/2007) Port du casque obligatoire

Composition du programme:

1. Slalom avant sur deux (2) pieds
2. Godille arrière sur deux (2) pieds
3. Arrêt chasse-neige avant
4. Virage sur deux (2) pieds avant à arrière et arrière à avant
5. Saut sur deux (2) pieds en déplacement arrière
6. Spirale avant (avion)

PROGRAMME PATINAGE PLUS (suite...)

Patinage Plus Étape 4 - Messieurs (2003/2007) Port du casque obligatoire

Composition du programme:

1. Slalom arrière sur 2 pieds
2. Virage : d'avant en arrière et d'arrière en avant sur 2 pieds sur une courbe
3. Pirouette : avant assise sur 2 pieds
4. Saut : d'avant en arrière et d'arrière en avant sur 2 pieds sur une courbe
5. Spirale arrière

Patinage Plus Étape 4 - Dames (2003/2007) Port du casque obligatoire

Composition du programme:

1. Slalom arrière sur 2 pieds
2. Virage : d'avant en arrière et d'arrière en avant sur 2 pieds sur une courbe
3. Pirouette : avant assise sur 2 pieds
4. Saut : d'avant en arrière et d'arrière en avant sur 2 pieds sur une courbe
5. Spirale arrière

Patinage Plus Étape 5 - Messieurs (2002/2007)

Composition du programme:

1. Croisés avant sur la figure 8
2. Pirouette : avant sur 1 pied (plus d'une rév.)
3. Pirouette : arrière sur 1 pied (minimum 1 révolution)
4. Saut : 1 pied d'avant en arrière
5. Saut de lapin

Patinage Plus Étape 5 - Dames (2002/2007)

Composition du programme:

1. Croisés avant sur la figure 8
2. Pirouette : avant sur 1 pied (plus d'une rév.)
3. Pirouette : arrière sur 1 pied (minimum 1 révolution)
4. Saut : 1 pied d'avant en arrière
5. Saut de lapin

Programme ÉTOILES

Les patineurs reçoivent des cours privés ou semi-privés

Musique : 60 secondes (demi-glace)

Étoiles Étapes 4 - Messieurs (2003/2007) Port du casque obligatoire

Éléments imposés du solo :

1. Slalom arrière (2 pieds à 1 pied)
2. Virage : d'avant en arrière et d'arrière en avant sur 2 pieds sur une courbe
3. Pirouette : avant sur 1 pied (1 révolution)
4. Saut : d'avant en arrière et d'arrière en avant sur 2 pieds sur une courbe
5. Spirale arrière

Étoiles Étapes 4 - Dames (2003/2007) Port du casque obligatoire

Éléments imposés du solo :

1. Slalom arrière (2 pieds à 1 pied)
2. Virage : d'avant en arrière et d'arrière en avant sur 2 pieds sur une courbe
3. Pirouette : avant sur 1 pied (1 révolution)
4. Saut : d'avant en arrière et d'arrière en avant sur 2 pieds sur une courbe
5. Spirale arrière

Étoiles Étape 5 - Messieurs (2002/2007)

Éléments imposés du solo :

1. Croisés avant sur la figure 8
2. Pirouette : avant sur 1 pied (plus d'une révolution)
3. Pirouette : arrière sur 1 pied (1 révolution)
4. Saut : 1 pied d'avant en arrière
5. Saut de lapin

Étoiles Étapes 5 - Dames (2002/2007)

Éléments imposés du solo :

1. Croisés avant sur la figure 8
2. Pirouette : avant sur 1 pied (plus d'une révolution)
3. Pirouette : arrière sur 1 pied (1 révolution)
4. Saut : 1 pied d'avant en arrière
5. Saut de lapin

PROGRAMME ÉTOILE (suite...)

Étoiles Étapes 6 - Messieurs (2001/2007)

Éléments imposés du solo :

1. Croisés arrière sur la figure 8
2. Poussés-élans sur un cercle avec croisés et virages
3. Pirouette arrière (plus d'une révolution)
4. Saut puissant avec rotation (valse)
5. N'importe quel saut d'une rotation

Étoiles Étapes 6 - Dames (2001/2007)

Éléments imposés du solo :

1. Croisés arrière sur la figure 8
2. Poussés-élans sur un cercle avec croisés et virages
3. Pirouette arrière (plus d'une révolution)
4. Saut puissant avec rotation (valse)
5. N'importe quel saut d'une rotation

Étoiles Étape 7 - Messieurs (2001/2007)

Éléments imposés du solo :

1. Séquence de pas simple sur un tracé prescrit (comprend des 3 et des mohawks)
2. Pirouette 1 pied avec croisés arrière en entrée
3. Pirouette assise (une révolution)
4. Salchow
5. Saut de boucle (Loop)

Étoiles Étapes 7 - Dames (2001/2007)

Éléments imposés du solo :

1. Séquence de pas simple sur un tracé prescrit (comprend des 3 et des mohawks)
2. Pirouette 1 pied avec croisés arrière en entrée
3. Pirouette assise (une révolution)
4. Salchow
5. Saut de boucle (Loop)

CATÉGORIE STAR

Les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de Patinage Canada.

PATINAGE EN SIMPLE

Pour les contenus de programme, voir les programmes équilibrés de Patinage Canada ou la description jointe.

DÉBUTANT (PREMIÈRE COMPÉTITION)

L'âge limite des participants aux Jeux de Montréal est de 12 ans au 31 mars 2012.

TEST : Ne pas avoir réussi le test complet du préliminaire de style libre

Un programme libre d'une durée de 1 minute (+/- 10 secondes)

- Dames
- Messieurs

Éléments prescrits :

- Saut de valse
- Un saut parmi : salchow, boucle piquée (toe loop), boucle (loop)
- Une combinaison de deux sauts parmi : salchow et/ou boucle piqué (toe loop) et/ou boucle (loop)
- Une pirouette – une position de base sans changement de pieds
- Une séquence de pas
- Un minimum de un mouvement de transition
- Aucun saut ne peut être répété
- Pour tout manquement, une pénalité de 0,1 point sera appliquée sur la note technique.

Synchronisme

*Équipe synchronisme (mixte) – Débutant 2 (2000/2007)

MUSIQUE

La musique vocale est permise

Les trois quarts (75%) des membres de l'équipe peuvent être âgés de moins de 10 ans et le quart (25%) des membres de moins de 12 ans le 31 mars 2012.

Maximum : 8 à 16 participants

Musique : durée maximale 2 minutes et 40 sec. (pleine glace)

OLYMPIQUES SPÉCIAUX

1. Règlementation

- Les règlements de patinage artistique des Olympiques spéciaux du Canada seront appliqués (version mai 2001).

2. Éligibilité

- Tout athlète inscrit aux Jeux olympiques spéciaux.
- Les nouveaux athlètes et clubs pourront s'inscrire dès maintenant à la compétition en communiquant avec un responsable au bureau des JOSQ au (514) 843-8778.

3. Catégories

- 21 ans et moins au 1^{er} janvier 2011

NIVEAU 1 DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 1 doivent être en train de travailler les étapes 2 ou 3 du programme Patinage Plus.

Éléments isolés

Les patineurs exécutent tous les éléments suivants séparément et dans l'ordre donné. Une fois qu'un concurrent a terminé sa série, un autre entame la sienne. Les patineurs n'ont droit qu'à une exécution.

- Patinage avant avec changements de pied sur la largeur de la surface glacée
- Glissé avant sur un pied (gauche ou droit)
- Arrêt demi-chasse-neige avant (pied droit ou pied gauche)
- Patinage arrière sur la moitié de la surface glacée (forme au choix)

Programme libre

Le programme libre dure 1 minute (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 3
- Pas plus de 2 sauts
- Pas plus de 2 pirouettes
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 3 et d'habiletés défis de toute étape. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 3.

NIVEAU 2 DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 2 doivent être en train de travailler les étapes 4 ou 5 du programme Patinage Plus.

Éléments isolés

Les patineurs exécutent tous les éléments de la série 1 ou de la série 2 séparément et dans l'ordre donné. Une fois qu'un concurrent a terminé sa série, un autre entame la sienne. Les patineurs n'ont droit qu'à une exécution. Un tirage au sort détermine la série à exécuter pour le groupe.

Série 1

- Glissé droit avant extérieur en courbe sur 6 temps – (D-G-glissé droit)
- Glissé gauche avant intérieur en courbe sur 6 temps – (G-D-glissé gauche)
- Virage avant sur 2 pieds en cercle – sens antihoraire (pas plus de 2 poussées préalables)
- 3 poussées arrière à partir d'une position d'arrêt, suivies d'un glissé en courbe sur pied gauche (forme au choix)

Série 2

- Glissé gauche avant extérieur en courbe sur 6 temps – (G-D-glissé gauche)
- Glissé droit avant intérieur en courbe sur 6 temps – (D-G-glissé droit)
- Virage avant sur deux pieds en cercle – sens horaire (pas plus de 2 poussées préalables)
- 3 poussées arrière à partir d'une position d'arrêt, suivies d'un glissé en courbe sur pied droit (forme au choix)

Programme libre

Le programme libre dure 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- Mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 5
- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 4 et 5 (**obligatoire**).
- Habilités défis des étapes 1 à 3 (facultatif)
- Pas plus de 3 sauts
- Pas plus de 2 pirouettes (entrée avant seulement)
- 1 séquence ou combinaison de sauts, comptant comme l'un des sauts permis (facultatif)
- Les variantes de la spirale avant sont permises.
- Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

Note :

- Un saut arrière à 2 pieds suivi d'un saut avant à 2 pieds sans pas entre les deux compte pour un saut combiné (1 élément); si un pas est fait entre les deux sauts, l'ensemble compte pour deux sauts.
- Le saut de lapin simple compte pour un saut et le double pour un saut combiné.

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 5 et d'habiletés défis supérieures à l'étape 3. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 5 et sur les habiletés défis des étapes 1 à 3.

NIVEAU 3 DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 3 doivent être en train de travailler les étapes 6 ou 7 du programme Patinage Plus.

Éléments isolés

Les patineurs exécutent tous les éléments de la série 1 ou de la série 2 séparément et dans l'ordre donné. Une fois qu'un concurrent a terminé sa série, un autre entame la sienne. Les patineurs n'ont droit qu'à une exécution. Un tirage au sort détermine la série à exécuter.

Série 1

- Cercle préliminaire gauche avant extérieur
- Cercle préliminaire droit avant intérieur
- Courbes arrière extérieures sur la largeur de la surface glacée – utilisation de la ligne permise
- Virage trois gauche avant extérieur
- Mohawk droit avant intérieur

Série 2

- Cercle préliminaire droit avant extérieur
- Cercle préliminaire gauche avant intérieur
- Courbes arrière extérieures sur la largeur de la surface glacée – utilisation de la ligne permise
- Virage trois droit avant extérieur
- Mohawk gauche avant intérieur

Cercles préliminaires

L'exécution correcte des cercles préliminaires commence avec des croisés; un patineur qui exécute des poussées au lieu de croisés est pénalisé.

Programme libre

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 3 doivent être en train de travailler les étapes 6 ou 7 du programme Patinage Plus.

Le programme libre dure 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- Mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 7
- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 6 et 7 (obligatoire).
- Habiletés défis au choix, étapes 1 à 5
- Pas plus de 5 sauts, pouvant comprendre une séquence ou une combinaison
- Pas plus de 2 pirouettes
- 1 série de pas
- Les variantes de la spirale avant sont permises.

Les mouvements de transition sont permis, p. ex. : grands aigles, glissés en fente et pivots.

Note :

- Un saut arrière à 2 pieds suivi d'un saut avant à 2 pieds sans pas entre les deux comptes pour un saut combiné (1 élément); si un pas est fait entre les deux sauts, l'ensemble compte pour deux sauts.
- Le saut de lapin simple compte pour un saut et le double pour un saut combiné.

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 7 et d'habiletés défis supérieures à l'étape 5. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 7 et sur les habiletés défis des étapes 1 à 5.

TABLEAU 1
PATINAGE ARTISTIQUE

ANNÉES DE NAISSANCE	PROGRAMME	NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR ARRondissement
2005/2007	Patinage Plus Étape 2 – Filles/Garçons Solo 60 secondes / ½ glace Musique imposée CASQUE OBLIGATOIRE	Voir total ci-bas
2004/2007	Patinage Plus Étape 3 – Filles/Garçons Solo 60 secondes / ½ glace Musique imposée CASQUE OBLIGATOIRE	Voir total ci-bas
2003/2007	Patinage Plus Étape 4 – Filles / Garçons Solo 60 secondes / ½ glace Musique imposée CASQUE OBLIGATOIRE	Voir total ci-bas
2002/2007	Patinage Plus Étape 5 – Filles / Garçons Solo 60 secondes / ½ glace Musique imposée	Voir total ci-bas
2003/2007	ÉTOILE – Filles / Garçons Étapes 4 Solo 60 secondes / ½ glace Musique imposée CASQUE OBLIGATOIRE	Voir total ci-bas
2002/2007	ÉTOILE – Filles / Garçons Étapes 5 Solo 60 secondes / ½ glace Musique imposée	Voir total ci-bas
2001/2007	ÉTOILE – Filles / Garçons Étapes 6 Solo 60 secondes / ½ glace Musique imposée	Voir total ci-bas
2001/2007	ÉTOILE – Filles / Garçons Étapes 7 Solo 60 secondes / ½ glace Musique imposée	Voir total ci-bas
Première compétition (max.12 ans-31 mars 2012)	Débutant – Filles / Garçons	Voir total ci-bas
TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES		

	Grand total de 48 participants
--	--------------------------------

ACTIVITÉ : PATINAGE ARTISTIQUE

SPORTS (inscription)	CATÉGORIES	* ANNÉE (S)	G/F	PARTICIPATION	SOUS- CLASSEMENT	REMARQUES
Patinage artistique (48)	PP Étape 2 PP Étape 3 PP Étape 4 PP Étape 5 Étoiles Étapes 4 Étoiles Étapes 5 Étoiles Étapes 6 Étoiles Étapes 7 Débutant (STAR)	05 – 07 04 – 07 03 – 07 02 – 07 03 – 07 02 – 07 01 – 07 01 – 07 Première compétition	G/F G/F G/F G/F G/F G/F G/F G/F G/F	- 48 Participants - Au total pour le pointage de la participation. Voir tableau 1 ATTENTION Total de 48 patineurs par arrondissement (et non par club)	NON	Patinage plus : étapes réussies au 1er février 2012 Seulement les solos du programme Patinage Plus se font sur une musique imposée
Patinage artistique Aucune limite	*Équipe synchronisme **Olympiques spéciaux : Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3	00 – 07 Né en 1995 ou après Né en 1995 ou après Né en 1995 ou après	MX MX MX MX	*Équipe de synchronisme : de 8 à 16 patineurs (non inclus dans les 48) **Olympiques spéciaux : possibilité de s'inscrire soit au programme libre, soit aux éléments, soit les deux. * Il n'y a aucune limite du nombre de participants	NON	Pleine glace

Activité - PATINAGE ARTISTIQUE

POINTAGE PERFORMANCE (SPORTS INDIVIDUELS)

1.1 Par catégorie :

Dans chaque épreuve l'athlète classé dernier marque 1 point, l'avant-dernier 2 points et ainsi de suite en remontant jusqu'à la première place. Le maximum varie donc en fonction du nombre d'athlètes inscrits dans chaque catégorie (minimum 4 points, maximum 27 points).

1.2 Général :

La somme des points accumulés par les participants détermine le classement de l'arrondissement. L'arrondissement classé dernier reçoit alors 1 point, l'avant-dernier 2 points et ainsi de suite jusqu'au premier au classement avec un maximum de 27 points.

POINTAGE PARTICIPATION (40%)

Chaque participant a la même valeur au sein de l'équipe soit, un point.
Le total sera ramené sur 40 points.

Nombre de patineurs présents	% de la délégation	Points obtenus
48 participants	100% de la délégation	= 40 points
47 participants	47/48 ^e de la délégation	= 39 points
46 participants	46/48 ^e de la délégation	= 38 points
45 participants	45/48 ^e de la délégation	= 38 points
44 participants	44/48 ^e de la délégation	= 37 points
43 participants	43/48 ^e de la délégation	= 36 points
...et ainsi de suite		

- Les points de participation sont attribués au prorata de la délégation

***BONI – POINTAGE PARTICIPATION (PATINEURS DU VOLET ÉQUIPE DE SYNCHRONISME)**

****BONI – POINTAGE PARTICIPATION (PATINEURS DU VOLET OLYMPIQUE SPÉCIAUX)**

10 et plus = 4 points

7 à 9 = 3 points

4 à 6 = 2 points

1 à 3 = 1 point

POINTAGE – ESPRIT SPORTIF (20%)

20 points sont alloués pour l'esprit sportif

Les arrondissements (athlètes et entraîneurs) seront évalués sur les cinq (5) éléments suivants:

- 1) ponctualité,
- 2) respect des règlements,
- 3) respect des officiels (mineurs et majeurs),
- 4) respect de ses athlètes (pour les entraîneurs) et de ses coéquipiers (pour les athlètes),
- 5) respect de l'adversaire.

Chaque élément sera évalué sur une échelle de 1 à 4.

Les responsables de discipline peuvent utiliser une des trois méthodes d'évaluation suivantes:

- 1) Évaluation faite par les entraîneurs
- 2) Évaluation effectuée par une personne nommée par le responsable de discipline (évaluateur anonyme).
- 3) Évaluation effectuée par le responsable de discipline.